



Le 05 novembre 2019

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place du Général Leclerc
22303 LANNION

Objet : arbre remarquable menacé

Monsieur le Maire,

Notre association a travaillé il y a quelques années en partenariat avec le conseil départemental des Côtes d'Armor à l'inventaire du patrimoine inestimable que représentent les arbres remarquables. Ce travail a donné lieu à la publication d'une plaquette départementale et à l'ouvrage « Les arbres remarquables de Bretagne » sous la direction et la responsabilité de la Région Bretagne, par ailleurs chef de file en matière de politique régionalisée de la biodiversité.

Quelques-uns de nos adhérents nous ont fait savoir que de possibles menaces d'abattage pèsent sur le Chêne vert du parc du Tribunal, identifié comme le plus vieux de la région Bretagne.

Si cette information était réelle nous ne pourrions que soutenir une mobilisation contre ce projet. En effet, nous pensons que le temps est venu de prendre l'enjeu de biodiversité à sa juste valeur et la Loi Biodiversité de 2016 est notamment venue renforcer cette notion de bien commun.

De nombreux chantiers ont pu être menés tout en respectant le patrimoine naturel, ainsi la ville de Roubaix a revu la construction de son collège en maintenant des arbres séculaires pour en faire un atout et non une contrainte. Des pays comme la Pologne ont déjà intégré la préservation de leurs arbres remarquables dans leur réglementation en créant de longue date, à l'instar des monuments historiques, le statut de « Monument naturel »

La protection de la biodiversité est un atout, sa destruction est une contrainte.

Dans l'attente de votre réponse, sur notre inquiétude, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Hervé GUYOT
Président